

Le volet stratégique de l'universalité des droits de l'homme

Après s'être dotée de moyens institutionnels et juridiques conséquents, la Communauté internationale se met au travail pour faire jouer à son bras séculier que constitue le système des Nations Unies sa mission principale de promotion et de protection effectives et universelles des Droits de l'Homme.

A cet égard, il lui fallait s'attaquer aux grands fléaux sociaux que sont **l'esclavage, le colonialisme, le nazisme, le communisme, le racisme et l'apartheid**

L'esclavage : La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a condamné l'esclavage et l'a combattu jusqu'à son abolition définitive par décret du 24 avril 1848.

Le colonialisme : Le colonialisme fut d'abord de peuplement lorsqu'il fallait peupler les nouveaux continents découverts à partir du 15^{ème} siècle en Amérique et en Asie.

La colonisation sera ensuite de domination pour les besoins de l'industrie naissante et de son développement dans un cadre étendu comportant des consommateurs.

La colonisation sera enfin culturelle lorsqu'on lui assignera cette mission civilisatrice sur les peuples dits « indigènes », avec en toile de fond une volonté d'assimilation qui fera échec devant la résistance de ces peuples.

L'on relèvera ainsi, qu'en marge de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 avril 1948, la Communauté internationale avait proclamé le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce principe qui sera repris par la Conférence de Bandung ayant regroupé en avril 1955, les représentants des peuples colonisés, entraînera de profonds changements dans les rapports entre colonisateurs et colonisés.

En prenant l'exemple des peuples d'Afrique, l'on retiendra le vote de la Loi Cadre de 1956 qui constituera un véritable apprentissage de

l'exercice du pouvoir pour les africains qui exerceront pour la première fois les fonctions de Ministère chargé des affaires locales.

Il faut placer dans ce même cadre l'avènement de la Communauté franco-africaine en 1958 qui posera les jalons des futurs Etats, d'abord sous forme d'une autonomie interne, puis par l'accession à la souveraineté internationale, mettant ainsi fin à cette douloureuse parenthèse de l'histoire de ce continent après celle de l'esclavage.

Toutefois, malgré la fin de la colonisation, la vigilance s'impose, en raison de ses manifestations nouvelles et subtiles qui refont surface.

Le nazisme ou cette idée de la supériorité d'une race sur les autres a toujours existé dans l'esprit de certains hommes. Elle fut exprimée sous la forme de « projet de société » dans le livre MON COMBAT par un homme célébré qui a conduit l'Humanité à la deuxième guerre mondiale avec les conséquences que l'on connaît.

C'est au nom du principe de la reconnaissance de la dignité de l'Homme que la communauté internationale s'est mobilisée contre le nazisme, qui fut écrasé avec son auteur au milieu de ce siècle. Là encore, la vigilance doit être de rigueur en raison des séquelles qui subsistent dans certaines pensées politiques.

Le communisme: C'est une autre vision de l'organisation sociale qui est apparue au siècle dernier. Elle s'est affirmée en tant que fondement du pouvoir politique avec la Révolution de 1917 en pleine guerre mondiale avec la proclamation de l'Union Soviétique et, aussi que ce nouveau pouvoir se développera entre les deux guerres pour constituer un modèle attrayant pour les peuples colonisés.

Le Communisme atteindra sa splendeur à la suite du partage du monde en zone d'influence résultant de la conférence de Yalta entre les puissances victorieuses de la guerre 1939-1945. Il aura ainsi comme support à sa propagation le mur de Berlin édifié en 1961 et qui consacra le partage de l'Europe. Le Pacte de Varsovie qui devait s'opposer à l'OTAN avec comme effet la guerre froide et ses dramatiques conséquences sur les relations internationales. C'est ainsi que les deux tentatives de remise en cause de ce système en 1956 (Hongrie) et de 1968

(Tchécoslovaquie) seront écrasées dans le sang au nom de cette guerre froide.

L'on retiendra que la communauté internationale n'a jamais accepté le communisme comme mode d'organisation sociale et c'est au nom du principe du respect des droits de l'homme en tant que fondement de la paix qu'elle est parvenue à bout de ce système avec la chute du mur de Berlin, l'éclatement du Bloc soviétique, la fin de la guerre froide entraîne le rétablissement de la libre circulation des personnes et de biens entre tous les peuples du monde et surtout en Europe occidentale.

Toutefois, avec la fin du communisme, il y a lieu de soutenir les peuples qui y étaient soumis dans leurs aspirations au développement et à la liberté. Dans le cas contraire le risque de les voir regretter ce système pourtant préjudiciable aux Droits de l'Homme est très grand et se manifeste déjà dans certains pays où il revient aux affaires par des voies parfaitement démocratiques.

Le racisme et l'apartheid : Ils ont le même fondement que la nazisme en ce sens qu'ils partent de la distinction entre les races fondée sur la naissance, la couleur ou autres pour constituer un obstacle au développement des relations humaines.

Et partant du principe selon lequel tous les hommes naissent libres et égaux la Communauté internationale est parvenue à amener ses différentes composantes à se reconnaître et à s'accepter dans leurs diversités.

S'agissant plus particulièrement de l'apartheid, il a la particularité d'avoir été érigé en système d'organisation sociale et de gouvernement pendant près d'un siècle dans un pays d'Afrique.

Comme on le sait, il a été qualifié de crime contre l'humanité par la Communauté internationale qui l'a combattu par des moyens de droits (sanctions de tous ordres) et est arrivé à son éradication définitive en 1994.